
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **JEREMY DESPORT & MARTA NAWROCKA;**
(ci-après les « Bénéficiaires »)

c. **LES HABITATIONS CHAMPSFLEURY INC.;**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

et **GARANTIE DE CONSTRUCTION**
RÉSIDENTIELLE (GCR) ;
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S21-042601-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 12 mai 2021



Chloe Bell
Greffière adjointe